

Informations COVID-19



A l'aéroport et en vol

Des mesures sont prises par les compagnies aériennes pour garantir la sécurité des passagers. Le port du masque durant le vol dépend des compagnies aériennes. Il est possible que votre température soit contrôlée avant l'embarquement, que le service à bord soit restreint et/ou que vous deviez fournir une déclaration d'absence de symptômes. Une **preuve de vaccination** ou d'**immunité** et/ou un **test PCR négatif** peut être exigé pour l'entrée dans certains pays (voir détail ci-dessous). Nous vous recommandons d'avoir une version imprimée des documents nécessaires au bon déroulement de votre voyage.

Merci de vous référer au site internet de la compagnie avec laquelle vous volez ou nous contacter pour les détails. Des informations sont également disponibles sur <https://www.iata.org/en/youandiata/travelers/health/> Dans tous les cas, nous vous recommandons d'emporter avec vous du gel hydroalcoolique (max. 100 ml en bagage à mains). Nous vous conseillons d'en avoir en quantité suffisante pour le vol retour également. Par ailleurs, merci de vous rendre suffisamment tôt à l'aéroport et de faire votre enregistrement sur internet la veille du départ.

A destination

Merci de vous référer aux règles en vigueur et de les respecter scrupuleusement. Les hôtels ont mis en place des mesures afin de préserver la santé des clients, mais aussi celle de leurs employés. Il se peut que la réception, les restaurants aient été réaménagés, que le service soit modifié ou que certaines animations n'aient pas lieu.

Afin de respecter les mesures d'hygiène, le matériel de snorkelling n'est plus systématiquement prêté dans les hôtels. Certaines excursions (notamment celles ne permettant pas de respecter les distances) ne sont plus proposées ou exclusivement en privé.

Pour le retour en Suisse

Depuis le 17.02.2022, plus aucun test ni formulaire n'est nécessaire pour le retour en Suisse.

L'aéroport de transit ou la compagnie aérienne peut cependant imposer des règles particulières, veuillez vous renseigner avant votre départ et votre retour.



Informations COVID-19

Polynésie

Seules les personnes (dès 18 ans) disposant d'un des schéma vaccinal suivant ont accès à la destination, soit :

- 2 doses de vaccin (y compris pour les personnes guéries)
Pas de test nécessaire avant le départ

Délai post-vaccination : Moderna et Pfizer 14 jours (7 jours pour le rappel), Johnson & Johnson 28 jours (7 jours pour le rappel).

Une preuve devra pouvoir être présentée en tout temps.

Documents à présenter lors de l'embarquement :

Le **certificat de vaccination** sera exigé.

Les **autorisations nécessaires** pour le transit à Los Angeles (à l'aller comme au retour) :

- autorisation de voyage (**ESTA**) plus de 72 heures avant le vol à destination des Etats-Unis.
<https://esta.cbp.dhs.gov>
- **déclaration et attestation sanitaire exigé par le CDC**
<https://www.cdc.gov/quarantine/pdf/Proof-of-COVID-19-Vaccination-For-Noncitizen-Nonimmigrants-Passenger-Disclosure-and-Attestation.pdf>

Les **mineurs** jusqu'à 18 ans non-vaccinés peuvent circuler librement, ils n'ont pas à présenter de résultat de test négatif, d'attestation de vaccination ou à s'auto-isoler, s'ils accompagnent leurs parents vaccinés.

Durant le séjour

- Port du masque recommandé lorsque nécessaire.
- Respect des gestes barrières durant le séjour.

Attention : si votre programme prévoit une croisière, la présentation d'un résultat négatif d'un test antigénique ou PCR effectué avant départ peut être exigé.

Pour info

Nous recommandons fortement aux voyageurs d'avoir une assurance voyage couvrant les dépenses liées au Covid-19

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.

Informations COVID-19

Martinique

Avant le départ

Toutes les personnes ont accès à la Martinique, quel que soit leur statut vaccinal.

A compter du 1^{er} août 2022, **toutes les restrictions de voyages** entre La Martinique et l'étranger **sont levées.**

Le port du masque dans les transports collectifs et notamment dans les avions reste toutefois fortement recommandé.

Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur voyage.

La présentation du pass sanitaire n'est plus demandée à l'embarquement.

Les tests pré-embarquement pour les passagers non-vaccinés sont supprimés ;

La présentation de l'attestation sur l'honneur de non contamination et d'engagement à se soumettre à un test antigénique ou un examen biologique à l'arrivée sur le territoire national n'est plus obligatoire.

Une **assurance de voyage international** reste cependant vivement recommandée pour chaque visiteur.

Durant le séjour

- Port du masque et respect des gestes barrières lorsque demandé
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus d'appeler le 15, en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- Si un visiteur présente des symptômes ou est déclaré positif, isolation en quarantaine au sein de l'établissement.

Pour le retour

Pour le retour en Suisse, voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.

Informations COVID-19



Guadeloupe

Avant le départ

Toutes les personnes ont accès à la Guadeloupe, quel que soit leur statut vaccinal.

A compter du 1^{er} août 2022, **toutes les restrictions de voyages** entre La Guadeloupe et l'étranger **sont levées**.

Le port du masque dans les transports collectifs et notamment dans les avions reste toutefois fortement recommandé.

Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur voyage.

La présentation du pass sanitaire n'est plus demandée à l'embarquement.

Les tests pré-embarquement pour les passagers non-vaccinés sont supprimés ;

La présentation de l'attestation sur l'honneur de non contamination et d'engagement à se soumettre à un test antigénique ou un examen biologique à l'arrivée sur le territoire national n'est plus obligatoire.

Une **assurance de voyage international** reste cependant vivement recommandée pour chaque visiteur.

Durant le séjour

- Port du masque et respect des gestes barrières lorsque demandé
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus d'appeler le 15, en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- Si un visiteur présente des symptômes ou est déclaré positif, isolation en quarantaine au sein de l'établissement.

Pour le retour

Pour le retour en Suisse, voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.



Informations COVID-19

St-Martin & St-Barthélemy

Toutes les personnes ont accès à Saint-Martin, quel que soit leur statut vaccinal.

A compter du 1^{er} novembre 2022, **toutes les restrictions de voyages** entre Saint-Martin et l'étranger **sont levées**.

Les voyageurs ne seront plus tenus de présenter un certificat de vaccination, un test PCR Covid-19 négatif ni de présenter une demande d'**autorisation sanitaire**.

Une **assurance de voyage international** est malgré tout recommandée pour chaque visiteur

Toutes les personnes ont accès à St-Barthélemy, quel que soit leur statut vaccinal.

A compter du 1^{er} août 2022, **toutes les restrictions de voyages** entre Saint-Barthélemy et l'étranger **sont levées**.

Le port du masque dans les transports collectifs et notamment dans les avions reste toutefois fortement recommandé.

Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur voyage. La présentation du pass sanitaire n'est plus demandée à l'embarquement. Les tests pré-embarquement pour les passagers non-vaccinés sont supprimés. La présentation de l'attestation sur l'honneur de non contamination et d'engagement à se soumettre à un test antigénique ou un examen biologique à l'arrivée sur le territoire national n'est plus obligatoire.

Une **assurance de voyage international** reste cependant vivement recommandée pour chaque visiteur.

Durant le séjour

- Port du masque recommandé lorsque nécessaire
- Respect des gestes barrières durant le séjour
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus d'appeler le 15, en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- Si un visiteur présente des symptômes ou est déclaré positif, isolation en quarantaine au sein de l'établissement concerné. Application du protocole des mesures sanitaires par la Direction de la Santé

Combinés d'îles soumis à restrictions - nous consulter

Informations susceptibles de changer en tout temps.



Informations COVID-19

Réunion

Avant le départ

Toutes les personnes ont accès à la Réunion, quel que soit leur statut vaccinal.

A compter du 1^{er} août 2022, **toutes les restrictions de voyages** entre La Réunion et l'étranger **sont levées**.

Le port du masque dans les transports collectifs et notamment dans les avions reste toutefois fortement recommandé.

Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur voyage.

La présentation du pass sanitaire n'est plus demandée à l'embarquement.

Les tests pré-embarquement pour les passagers non-vaccinés sont supprimés ;

La présentation de l'attestation sur l'honneur de non contamination et d'engagement à se soumettre à un test antigénique ou un examen biologique à l'arrivée sur le territoire national n'est plus obligatoire.

Une **assurance de voyage international** reste cependant vivement recommandée pour chaque visiteur.

Durant le séjour

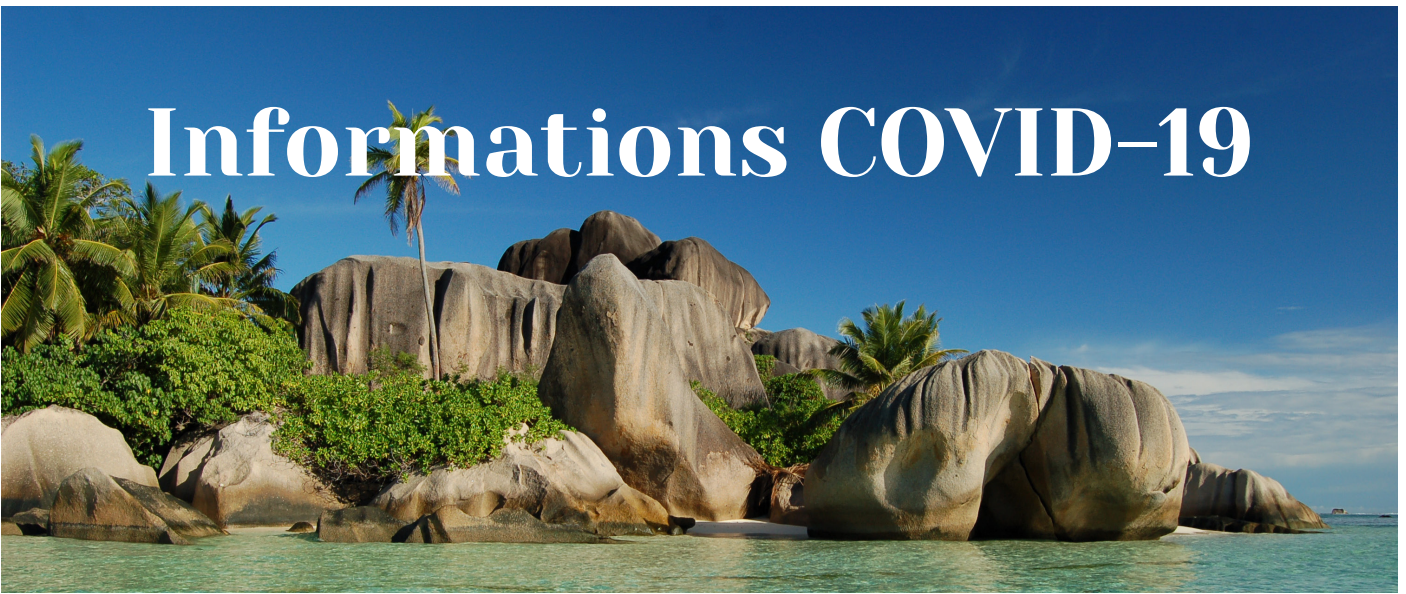
- Port du masque et respect des gestes barrières lorsque demandé
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus d'appeler le 15, en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- Si un visiteur présente des symptômes ou est déclaré positif, isolation en quarantaine au sein de l'établissement.

Pour le retour

Pour le retour en Suisse, voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.

Informations COVID-19



Seychelles

Avant le départ

Toutes les personnes ont accès à la destination, quel que soit leur statut vaccinal.

Les conditions qui restent requises pour tous les visiteurs vaccinés et non-vaccinés sont :

- **Autorisation de voyage** – HTA. Les visiteurs doivent soumettre leur demande d'approbation sur la plateforme désignée via ce lien : <https://seychelles.govtas.com> afin d'obtenir une autorisation de voyager **obligatoire**. Coût env. € 10.- par personne.
- **Assurance voyage** valide proposant une couverture médicale complète, incluant les frais éventuels liés à la Covid-19 (soins médicaux, tests, isolement et quarantaine) pour la durée de leur séjour.

Durant le séjour

- L'aéroport international des Seychelles s'assurera que la mise en place des mesures soient respectées afin de garantir la sécurité des déplacements
- Tous les visiteurs seront soumis à un contrôle de température et de santé.
- Tout visiteur qui présente des symptômes respiratoires tels que toux, nez qui coule ou essoufflement sera isolé des autres voyageurs et soumis à d'autres tests.
- Le port du masque est facultatif à l'extérieur. A l'intérieur, il reste soumis au protocole de fonctionnement de l'établissement concerné.
- Respect des gestes barrières durant le séjour
- Les visiteurs doivent séjourner dans un hôtel certifié

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.

Informations COVID-19



Maldives

Avant le départ

Toutes les personnes ont accès à la destination, quel que soit leur statut vaccinal.

Une assurance de voyage international est vivement recommandée pour chaque visiteur.

Le **formulaire électronique** figurant sur le site <https://imuga.immigration.gov.mv/> doit impérativement être rempli dans les 96 heures avant le départ (pour l'aller et pour le retour), il concerne des données nécessaires pour l'immigration et une déclaration de bonne santé.

Durant le séjour

- Un contrôle de la température sera effectué à l'arrivée
- Port du masque recommandé lorsque nécessaire
- Respect des gestes barrières durant le séjour
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus de se signaler en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- le **formulaire électronique** figurant sur le site <https://imuga.immigration.gov.mv/> doit être rempli dans les 96 heures avant le retour

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.

Informations COVID-19

République dominicaine

Toutes les personnes ont accès à la destination, quel que soit leur statut vaccinal.

Avant le départ

- Le **formulaire du gouvernement dominicain** doit être obligatoirement rempli <https://eticket.migracion.gob.do> et le QR-code qui sera généré automatiquement à la fin de la procédure doit pouvoir être présenté en tout temps, soit en version électronique, soit sur papier.

Ce document est **obligatoire** pour pouvoir effectuer l'enregistrement auprès de la compagnie aérienne, mais également pour faire l'immigration à votre arrivée en République dominicaine. Il est nécessaire de le remplir pour le voyage aller et le voyage retour. Nous vous recommandons d'utiliser le navigateur Google Chrome pour le remplir.

- Une **assurance de voyage international** est vivement recommandée pour chaque visiteur.

Durant le séjour

- Vérification de la température de tous les passagers à leur arrivée. Si un passager présente une température supérieure à 38°C ou tout autre symptôme, les autorités lui administreront un test rapide COVID-19 et mettront en place les protocoles d'isolement.
- Un test d'haleine rapide aléatoire peut être administré
- Port du masque et respect des gestes barrières
- **formulaire du gouvernement dominicain** doit être obligatoirement rempli avant le vol retour : <https://eticket.migracion.gob.do> et le QR-code qui sera généré automatiquement à la fin doit pouvoir être présenté en tout temps soit en version électronique, soit sur papier

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.



Informations COVID-19

Ile Maurice

Toutes les personnes ont accès à la destination, quel que soit leur statut vaccinal.

Une assurance de voyage international est vivement recommandée pour chaque visiteur.

Nous vous recommandons de remplir le **formulaire «all in one»** via l'application MyMauritius ou sur <https://safemauritius.govmu.org/> avant votre départ afin de faciliter les démarches administratives obligatoires à l'aéroport.

Durant le séjour

- Port du masque recommandé lorsque nécessaire
- Respect des gestes barrières durant le séjour
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus de se faire connaître auprès du service de la santé en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- Si un visiteur présente des symptômes ou est déclaré positif, isolation en quarantaine au sein de l'établissement concerné.

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.

Informations COVID-19



Sri Lanka

Toutes les personnes ont accès au Sri Lanka, quel que soit leur statut vaccinal.

Les voyageurs ne seront plus tenus de présenter un test Covid-19 négatif.

Une **assurance de voyage international** est vivement recommandée pour chaque visiteur.

Un **visa** doit être obtenu en ligne à l'adresse <http://www.eta.gov.lk/slvisa/> avant de voyager au Sri Lanka au coût de \$ 50.- par personne.

Durant le séjour

- Port du masque recommandé lorsque nécessaire
- Respect des gestes barrières durant le séjour
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus de se faire connaître auprès du service de la santé en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- Si un visiteur présente des symptômes ou est déclaré positif, isolation en quarantaine au sein d'un établissement dédié.

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.



Informations COVID-19

Mayotte

Avant le départ

Toutes les personnes ont accès à Mayotte, quel que soit leur statut vaccinal.

A compter du 1^{er} août 2022, toutes les restrictions de voyages entre Mayotte et l'étranger sont levées.

Le port du masque dans les transports collectifs et notamment dans les avions reste toutefois fortement recommandé.

Les voyageurs n'ont plus aucune formalité à accomplir avant leur voyage.

La présentation du pass sanitaire n'est plus demandée à l'embarquement.

Les tests pré-embarquement pour les passagers non-vaccinés sont supprimés ;

La présentation de l'attestation sur l'honneur de non contamination et d'engagement à se soumettre à un test antigénique ou un examen biologique à l'arrivée sur le territoire national n'est plus obligatoire.

Une assurance de voyage international reste cependant vivement recommandée pour chaque visiteur.

Durant le séjour

- Port du masque et respect des gestes barrières lorsque demandé
- Auto-diagnostic : les visiteurs sont tenus d'appeler le 15, en cas de fièvre, toux et/ou difficultés respiratoires
- Si un visiteur présente des symptômes ou est déclaré positif, isolation en quarantaine au sein de l'établissement.

Pour le retour

Pour le retour en Suisse, voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.

Informations COVID-19



Mexique

Toutes les personnes ont accès à la destination, quel que soit leur statut vaccinal.

Avant le départ

Une assurance de voyage international est vivement recommandée pour chaque visiteur.

Une preuve de réservation de logement pour toute la durée du séjour est exigée.

Durant le séjour

- Vérification de la température de tous les passagers à leur arrivée. Si un passager présente une température supérieure à 38°C ou tout autre symptôme, les autorités lui administreront un test rapide COVID-19 et mettront en place les protocoles d'isolement et de traitement du cas.
- Port du masque recommandé lorsque nécessaire
- Respect des gestes barrières durant le séjour

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.



Informations COVID-19

Cuba

Toutes les personnes ont accès à la destination, quel que soit leur statut vaccinal.

Déclaration de santé obligatoire, via le formulaire suivant (minimum 48 heures à l'avance, maximum 72 heures avant le départ) <https://dviajeros.mitrans.gob.cu>

Une assurance de voyage international couvrant les frais liés au Covid est obligatoire pour chaque visiteur.

Il est impératif d'emporter la quantité de **masques** et de **gel hydroalcoolique** nécessaires pour toute la durée du séjour.

A l'arrivée à Cuba

- Vérification de la température de tous les passagers à leur arrivée. Si un passager présente une température supérieure à 38°C ou tout autre symptôme, les autorités lui administreront un test rapide COVID-19 et mettront en place les protocoles d'isolement.
- Un test PCR aléatoire peut être demandé en tout temps

Durant le séjour

- Port du masque recommandé lorsque nécessaire
- Respect des gestes barrières durant le séjour
- Désinfection des mains et prise de température lorsque nécessaire

Pour le retour

Voir les détails en page 1

Informations susceptibles de changer en tout temps.